



## CARRIÈRES SOUS - POISSY

Direction des Sports, de la Culture, de la Vie associative et de l'Événementiel  
Service des Affaires culturelles

### DÉCISION DU MAIRE n°DEC2022-122

#### LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 portant délégation de compétences au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services de l'Orchestre de l'Alliance, domicilié au 26 rue de l'Exposition 75007 Paris, afin de proposer son concert « La clarinette triomphante associée à la célébration de la nature ! » dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, à l'Espace Louis Armand, le dimanche 18 septembre à 17h.

**Article 1 :** DÉCIDE de signer un contrat avec l'Orchestre de l'Alliance, domicilié au 26 rue de l'Exposition 75007, afin de proposer leur concert « La clarinette triomphante associée à la célébration de la nature ! » dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, à l'Espace Louis Armand, le dimanche 18 septembre à 17h.

La prestation est gratuite.

La présente décision sera communiquée au plus prochain Conseil municipal, transmise en sous-préfecture et affichée conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Carrières-sous-Poissy, le 01/09/2022

Publiée le : **12 SEP. 2022**



**Eddie AÏT**

Maire